

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

Pouvoirs : 8

OBJET :

**SAISON
CULTURELLE
2024-2025 ET
JAZZ EN OUCHE
2025 - TARIFS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-17

L'an deux mil vingt-quatre,
le : **Lundi 25 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN,
M. Pascal SAMSON, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE,
M. Philippe RONDEL, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et
Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Mickaël
MESNIL qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Fleur
GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlene
RENARD qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme
Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET,
M. Stéphane CLOUET et Mme Lucie CLOUARD,

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

La programmation culturelle de la ville et le festival Jazz en
Ouche sont riches de par leur diversité (musique, expositions,
théâtre musical, classique ou de boulevard). Des univers
différents pour proposer toujours plus et différemment. Une
programmation intergénérationnelle pour redonner l'envie
d'aller au spectacle.

La politique tarifaire se veut accessible au plus grand nombre et
la plus juste possible.

1) Tarifs réguliers

Pour cette saison, il est proposé de conserver la même politique
tarifaire simplifiée : TARIF A et TARIF B, qui s'appliqueront en
fonction de l'ampleur du spectacle.

Ces 2 tarifs ont chacun leur tarif plein et tarif réduit (cf tableau).

Le tarif réduit est toujours proposé aux personnes en recherche d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux, aux scolaires et étudiants, aux moins de 18 ans, aux élèves de l'école de musique et d'art dramatique de L'Aigle, au personnel municipal et aux groupes constitués au minimum de 10 personnes, aux détenteurs du pass culture ou de la carte Atout Normandie.

Enfin, il est proposé un tarif pour les moins de 6 ans fixé à 3,50 €.

Type de tarif	Plein tarif	Tarif réduit
Tarif A	20 €	15 €
Tarif B	15 €	10 €

Avec toujours des tarifs préférentiels pour les établissements scolaires et établissements spécialisés

Etablissements scolaires et établissements spécialisés	3,50 € / Gratuit pour les accompagnateurs
--	---

Il est proposé aussi de conserver les abonnements, savoir :

- pour la saison culturelle qui se déclinent en 2 tarifs :
 - Abonnement 6 spectacles :
 - Tarif Plein : 80 €
 - Tarif Réduit : 50 €
 - Abonnement 4 spectacles :
 - Tarif Plein : 50 €
 - Tarif réduit : 30 €
- pour Jazz en Ouche :
 - Plein Tarif : 85 €
 - Tarif réduit 50 €

2) Tarif ouverture de la saison culturelle

Chaque année l'ouverture de la saison culturelle est un évènement qui attire beaucoup de monde.

Pour l'ouverture 2023, la soirée a affiché complet très rapidement avec une liste d'attente importante. L'accès au spectacle étant gratuit, de nombreuses personnes ont réservé et au final 55 personnes ne sont pas venues. La gratuité n'engage pas le spectateur à respecter sa réservation au détriment d'autrui.

La Commission Culture de la Ville de L'Aigle s'est réunie le 26 février 2024 et propose un tarif unique de **10 €** pour la soirée d'ouverture de saison.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR et M. LATINIER qui a déclaré ne pas
prendre part au vote,***

- ***APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus.***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les contrats de la saison culturelle 2024/2025, et de Jazz en Ouche ; qu'il s'agisse des contrats avec les artistes, les contrats avec des partenaires financiers, publics ou privés, de partenariat, de mécénat, ou de mise à disposition de salles.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,




Philippe VAN-HOORNE